

Point de vue

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): **35 (1998)**

Heft 1362

PDF erstellt am: **08.08.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

<http://www.e-periodica.ch>

fédéralisme coopératif

reprennent confiance en eux-mêmes, qu'ils retrouveront leur identité, qu'ils auront le courage de prendre rendez-vous avec l'Europe. Car ce problème d'identité s'est posé dans l'Europe tout entière, et il a trouvé sa réponse dans la régionalisation. La Suisse a elle aussi rendez-vous avec l'Europe des régions. Deux modèles s'offrent à elle à cet égard.

Faire sauter l'article *Sonderbund*

» Le premier consiste à faire « sauter » l'article *Sonderbund*, afin d'autoriser la création d'institutions politiques du 4^e niveau. La réforme de la Constitution fédérale nous en fournit l'occasion, le projet contient d'ailleurs une proposition à cet égard.

» L'avantage de ce premier modèle, c'est évidemment sa souplesse: tous les concordats ne concernent pas les mêmes cantons, les institutions du 4^e niveau pourraient épouser les contours variables des groupements intercantonaux, eux-mêmes dictés par les organismes qu'il s'agit de gérer en commun. Ce modèle à géométrie variable s'adapterait de surcroît parfaitement à la problématique de la coopération transfrontalière, et permettrait à la Suisse de participer davantage aux pro-

jets européens de dynamisation des régions périphériques.

» Le principal inconvénient du modèle à quatre niveaux, c'est sa complexité, son défaut de lisibilité pour les citoyens, la création de nouvelles bureaucraties et de nouvelles fiscalités [...].

Entamer un rapprochement sur une base régionale

» Deuxième modèle possible: pourquoi les cantons n'entameraient-ils dès lors pas un processus de rapprochement sur une base régionale? Isolés, ils sont devenus des communes, unis ils

peuvent redevenir des États, capables d'assumer toutes les tâches qui appartiennent à l'État fédéré. Un cadre fédéral renouvelé par des cantons plus vastes et moins nombreux, qui volontairement unis deviennent des partenaires pour l'Europe des régions, voilà un objectif ambitieux, que les pessimistes qualifieront d'utopique. Il n'est au demeurant pas dénué d'embûches, car il ne faudrait pas que la régionalisation se fasse sur une base linguistique. Mais ce second modèle a le mérite de la simplicité, et ce sont les idées simples qui renversent les montagnes, quoique celles d'Helvétie soient particulièrement difficiles à remuer [...]. ■

POINT DE VUE

La ville mal-aimée

APRÈS LES VOTES négatifs du corps électoral de la Ville de Genève sur l'aménagement de la Place des Nations, la création d'un parking souterrain et un plan localisé de quartier, plusieurs propositions plus ou moins revanchardes ont été émises par les partisans des projets rejetés. Le Parti libéral, notamment, propose que les citoyens travaillant dans la commune de Genève puissent également se prononcer sur de tels objets. Dans un registre plus sérieux, rappelons l'appel lancé dans ces colonnes (DP 1359) pour que les acteurs participant aux négociations sur les projets d'aménagement entretiennent des liens plus étroits avec leur base.

Mais le nœud du problème n'est pas là. L'explication se trouve plutôt dans les rapports de défiance qu'entretient avec la ville la majorité de ses habitants.

La ville ne recoupe pas la commune, pas plus qu'elle n'est composée d'un ensemble de communes. La ville en fait ignore les frontières communale, cantonale et même nationale et suscite de nouvelles frontières, par exemple en englobant une portion de commune. Les termes de banlieue et de périphérie sont trompeurs: Onex, Vernier, Lancy font partie intégrante de la ville construite durant la période du « miracle helvétique ».

Reconnaitre la ville aujourd'hui, c'est tracer ses limites. La ville exprime

d'abord un lieu, une morphologie, un contenant, une forme qui ne se réduit ni à sa partie médiévale ni aux contours qu'elle a adoptés aux XVIII^e et XIX^e siècles. À l'intérieur de ces limites, tous les habitants, genevois, meyrinois, onésiens, lancéens..., suisses et étrangers ont un destin commun. Aux portes des villes, on devrait afficher l'inscription qui figurait à l'entrée des cités hanséatiques: « L'air de la ville rend libre ».

Une culture hostile à la ville

Ce destin commun fort et créateur de liens vaut bien un collège électoral unique – qui ne supprimerait pas pour autant les communes et les quartiers – compétent pour décider si tel projet pour la Place des Nations, la Place Neuve, un quartier, une zone de villas embellit la ville et améliore la qualité de vie de ses habitants.

Mais ne rêvons pas. Tout se ligue pour empêcher cette émancipation, pour retenir les citoyens dans des structures périmées qui favorisent le contrôle social: des communes, source de gaspillage et de doublons, notamment en matière d'aménagement du territoire; et surtout une culture hostile à la ville, propre à la Suisse, qui conduit à combattre tout projet qui vise à étendre, embellir et développer la ville au nom de la protection de la campagne. Daniel Marco

IMPRESSUM

Rédacteur responsable:

Jean-Daniel Delley (jd)

Rédaction:

Claude Pahud (cp), Géraldine Savary (gs)

Ont collaboré à ce numéro:

Gérard Escher (ge)

André Gavillet (ag)

Daniel Marco (dm)

Jacques Mühlethaler

Charles-F. Pochon (cfp)

Albert Tille (at)

Composition et maquette:

Françoise Gavillet, Claude Pahud,

Géraldine Savary

Secrétariat: Murielle Gay-Crosier

Administrateur délégué: Luc Thévenoz

Impression:

Imprimerie des Arts et Métiers SA,
Renens

Abonnement annuel: 85 francs

Étudiants, apprentis: 60 francs

Administration, rédaction:

Saint-Pierre 1, case postale 2612

1002 Lausanne

Téléphone: 021/312 69 10

Télécopie: 021/312 80 40

E-mail: domaine.public@span.ch

CCP: 10-15527-9